

LIVRET D'INFORMATIONS

Année scolaire 2022-2023

CONTACTS :



02.97.75.13.07

Courriel : accueil@collegestjulien.com

Site Internet du collège : <https://collegestjulien.com>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	3
Organisation générale.....	3
Ouverture des bureaux.....	4
Horaires des cours.....	4
Réception des parents.....	4
Information des parents.....	4
Matériel scolaire.....	4
<i>Manuels scolaires</i>	4
<i>Fournitures scolaires</i>	5
Assurance « individuelle accident ».....	5
Sécurité des élèves.....	5
Infirmierie – prise de médicaments.....	6
Absence des élèves.....	6
CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
Pastorale et formation humaine.....	6
Les enseignements.....	6
Les activités physiques et sportives.....	7
La psallete : parcours musique-étude en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	8
Les ateliers pédagogiques.....	8
L'étude du soir.....	8
Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens.....	8
Les sorties pédagogiques.....	9
FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE	10
Tarifs.....	10
Modalités de règlement - 2 formules de paiement.....	11
Aides aux familles.....	11
DEROULEMENT DE LA RENTREE 2022	12
<i>Niveau 6^{ème}</i>	12
<i>Niveau 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}</i>	12
<i>Information complémentaire</i>	12
Annexe 1 : les transports scolaires	14
Annexe 2 : étude du soir - règlement et inscription définitive	15
INFORMATIONS APEL	16
INFORMATIONS PASTORALE	17

Malestroit, le 11 juillet 2022

Chers Parents,

Nous vous adressons ce livret afin de vous accompagner au mieux dans la préparation de la rentrée scolaire 2022. Vous y trouverez notamment :

- Le déroulement de la rentrée de votre enfant
- Des indications concernant le matériel scolaire (agenda, fournitures scolaires...)
- Une information concernant l'assurance individuelle accident obligatoire
- Les aides aux familles : REST'O collège, bourses de collège, fonds social collégien, fonds restauration et la caisse de solidarité mise en place par l'OGEC.

L'établissement sera fermé du 18 juillet au 15 août inclus. Dès notre retour, si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale en famille.

Le Chef d'Etablissement,
Monsieur PETIT Hervé



INFORMATIONS DIVERSES

Organisation générale

Nombre de classes par niveau

- Sixième	6 classes	} 24 CLASSES
- Cinquième	6 classes	
- Quatrième	6 classes	
- Troisième	5 classes	
- ULIS	1 classe	

Répartition des fonctions

➤ Chef d'établissement	Mme GUILLAUME Karine
➤ Responsable de vie scolaire	M. BOUTOUILLET Philippe
➤ Responsables de niveaux	M. LAMOUR Christophe (niveau 6 ^{ème}) Mme LAVANANT Isabelle (niveau 5 ^{ème}) M. DUFOUR David (niveau 4 ^{ème}) Mme SERENT Delphine (niveau 3 ^{ème})
➤ Adjointe en Pastorale Scolaire	Mme GERGAUD Isabelle
➤ Documentaliste	Mme LARSONNEUR Albane
➤ Comptable	Mme LHORO Valérie
➤ Secrétaire	Mme MARCHAND Anne
➤ Assistants d'éducation	Mme BEDARD Anne-Philippe - Mme BENAÏS Sabine Mme BILLY Anne-Gaëlle – M. BLANCHARD Alexandre
➤ Restauration	M. MONNIER Damien (Chef de Cuisine : salarié Convivio) Mme LORAND Marie-Thérèse
➤ Entretien	M. COLLEAUX Yohann - Mme BENOIT Martine
➤ A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) Président	: Mme LHOPITALIER Marie-Christine
➤ O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Président	: M. LE CORRE Patrick
➤ A.E.P. (Association Propriétaire) Président	: M. CAMUS Michel
➤ Intervenants extérieurs	. Mme PHILIPPO Gwénola (maintenance informatique) . M. COEFFEC Vivien (Kayak) . M. BLANCHARD Alexandre (section football)

Ouverture des bureaux

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 - de 13 h 15 à 17 h 00.
 - Mercredi de 7 h 45 à 12 h 30 - de 14 h 00 à 16 h 15.
- ➔ **N.B. : Les bureaux seront fermés du 18 juillet 2022 au 15 août 2022 inclus.**

Horaires des cours

L'accueil est assuré à partir de 7h30 le matin.

Lundi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Mardi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	8 h 10 – 12 h 15	
Jeudi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi	8 h 10 – 12 h 15	13 h 30 – 16 h 30

Réception des parents

L'équipe de direction se tient à votre disposition ; vous pouvez contacter le secrétariat pour prendre rendez-vous. Pour rencontrer les professeurs, vous pourrez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance de votre enfant ou par la messagerie Ecole Directe. Pour les renseignements administratifs : certificats de scolarité, bourses... le secrétariat et la comptabilité sont à votre service.

Nous proposons des rencontres entre parents et professeur principal **au mois de septembre** pour accompagner au mieux vos enfants ; ces rencontres sont essentielles pour un bon déroulement de l'année scolaire.

Information des parents

Dès la rentrée, votre enfant recevra son identifiant et mot de passe ECOLE DIRECTE.

En vous connectant via le site du collège et en activant l'alerte messagerie, vous recevrez les informations mises en ligne par le collège directement sur votre boîte personnelle.

Parce que nous souhaitons vous informer de façon régulière sur ce qui est vécu au collège, vous trouverez sur ECOLE DIRECTE un bulletin d'informations chaque trimestre.

Enfin, la partie correspondance du carnet de bord pourra nous permettre de vous adresser d'autres informations, aussi, nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

Matériel scolaire

Manuels scolaires

Tous les élèves recevront leurs livres à la rentrée. Ils sont fournis **gratuitement** et appartiennent à l'établissement. Un état des livres sera fait en début d'année. Ils seront à couvrir et devront être bien entretenus toute l'année. Tous les livres seront codés. Ils seront rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. En cas de détérioration de livres, l'établissement exigera le remboursement. Aussi, il est conseillé de disposer d'un cartable suffisamment **rigide** pour que livres et cahiers ne soient pas détériorés.

Fournitures scolaires

Le **collège** fournit un lot de fournitures.

- Cahiers, feuilles de classeur, blocs-notes et copies seront distribués aux élèves le jour de la rentrée pour un prix défiant toute concurrence. Notez cependant que le collège n'assurera pas le renouvellement des fournitures en cours d'année. Après la rentrée, il se peut que quelques fournitures complémentaires soient demandées par les professeurs.
- Chaque élève recevra un carnet de bord ; il s'agit là d'un document de travail et de liaison entre la communauté éducative et les familles. Tout enseignant ou éducateur pourra consulter ce carnet à tout moment.
- Un rapporteur sera également fourni aux élèves de 6^{ème} pour les mathématiques.

Les élèves devront se munir :

- D'un agenda personnel
- Une trousse complète
- Pour l'éducation physique et sportive :
 - ➔ Une tenue de sport simple **marquée au nom de l'élève** (maillot, short, chaussures souples...), il est nécessaire qu'un élève puisse se **changer après avoir fait du sport.**
 - ➔ En cours d'année, **pour les élèves de 6^{ème} et 4^{ème}**, une tenue de piscine sera demandée (maillot, bonnet, lunettes et serviette).
 - ➔ En cours d'année, une raquette de badminton pourra être demandée à votre enfant. Le collège pourra lui en fournir au prix de 10 €.
 - ➔ **En cas d'inaptitude partielle ou totale au sport nous vous demandons de bien vouloir fournir un certificat médical au professeur d'EPS.**

Assurance « individuelle accident »

Tous les élèves seront couverts par une assurance individuelle accident **souscrite et prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.**

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Sécurité des élèves

La circulation rue Jean XXIII est difficile le matin à 8h00 et le soir à 16h30. Il vous est demandé :

- De **ne pas stationner** et de **ne pas déposer les enfants le long de la rue Jean XXIII** pour ne pas gêner la circulation des cars.
- De déposer vos enfants au niveau du parking (en ne gênant pas la circulation à l'entrée du parking) et non devant le passage piétons pour ne pas perturber la circulation dans le sens montant.
- De favoriser le covoiturage quand c'est possible.

Soyons plus attentifs et exigeants pour assurer la sécurité de vos enfants et de nos élèves.

La circulation doit être fluide.

Infirmierie – prise de médicaments

L'accueil des élèves malades se fait au bureau de la vie scolaire. Les élèves devant quitter l'établissement attendent leurs parents dans une infirmerie équipée d'une pharmacie élémentaire, d'un lavabo, de 2 lits de repos, et située à proximité des sanitaires.

L'établissement n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux élèves, même pour un simple cachet d'aspirine. Cependant, l'élève malade peut en amener au collège en cas de besoin (médicament à prendre à l'infirmerie). Pour des traitements prescrits par le médecin, nous vous demandons de déposer la copie de l'ordonnance nous indiquant clairement la posologie à respecter.

L'élève qui se présente au bureau de la vie scolaire doit avoir obtenu l'autorisation du professeur avec lequel il a cours.

Sur le registre d'infirmerie seront consignés tous les passages d'élèves.

Absence des élèves

Pour toute absence imprévue, l'établissement doit être prévenu le matin avant 8h30. Elle doit être justifiée par un billet d'absence du carnet de bord au retour de l'élève. Pour les absences prévues, il est demandé de compléter un billet d'absence et de le présenter à la vie scolaire avant l'absence.

CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT

Pastorale et formation humaine

➔ Différentes propositions ponctueront l'année à tous les niveaux : échanges, réflexions, temps forts, éducation à la santé et la citoyenneté, interventions diverses.

Les enseignements

Compléments d'enseignements - Options

2022/2023	Langues				Soutien		Art		Sport		EMC
	Latin	Bilangue	Japonais	Section euro anglais	Parcours IDM	Méthodo 6 ^{ème}	Psalette	Chorale	Section Foot	Section Kayak	Cadets sécurité
6 ^{ème}		X				X	X	X	X		
5 ^{ème}	X	X	X	X			X	X	X	X	
4 ^{ème}	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
3 ^{ème}	X	X	X	X	X		X	X	X		X

L'enseignement des langues

Langues et Cultures Etrangères (LCE)

- Tous les élèves de 6^{ème} suivront un enseignement d'anglais à raison de 4h00 hebdomadaires et une initiation à l'allemand et à l'espagnol à raison d'1h00 par mois.
- L'enseignement « bilangue anglais-allemand»
En plus des enseignements présentés ci-dessus, communs à tous, nous proposons aux élèves volontaires, un enseignement en allemand plus approfondi qui se poursuivra jusqu'en 3^{ème} (1h30 en 6^{ème}, puis 2h30 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).
- La Langue Vivante 2 : espagnol ou allemand
Dès la 5^{ème}, s'ils n'ont pas fait le choix de la bilangue, vos enfants suivront un enseignement de 2h30 soit en espagnol, soit en allemand.

L'itinéraire de Découverte des Métiers (IDM) en 4^{ème} et 3^{ème}

En fonction du niveau, ce dispositif permet à des élèves d'anticiper une réflexion sur leur projet d'études en leur proposant des temps de découverte en lycée professionnel technologique sur la première partie de l'année scolaire. A partir du mois de mars, les élèves de 4^{ème} effectueront 4 séries de stage en entreprise les mercredis et une semaine complète fin juin.

Chant choral au collège

Comme chaque année, les professeurs d'éducation musicale, recrutent des élèves pour constituer une chorale. Ce sont tous des volontaires. Ils auront une heure de répétition par semaine toute l'année. Cette heure sera consacrée à des chants à 1 ou 2 voix (chansons contemporaines, musique sacrée ou profane de différentes époques).

La chorale participe au rassemblement des chorales à Grand-Champ en mai qui présente le travail de 250 collégiens de l'Enseignement Catholique.

Les activités physiques et sportives

Section Canoë-Kayak

Cette option permet à des élèves ayant une sensibilité sportive de pratiquer cette activité sur le temps scolaire. D'autres, déjà initiés, peuvent se perfectionner et progresser dans leur entraînement. Elle s'adresse aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} volontaires **et qui s'engagent pour l'année scolaire**. Pour valider son inscription à la section, l'élève doit fournir son attestation « savoir nager » obtenue en fin de 6^{ème}. Si cette attestation n'a pas été obtenue, il doit passer un test anti-panique en piscine. La section sera encadrée par Madame THEPAUT Laurence et Monsieur COEFFEC Vivien.

Section Football

Nous disposons également d'une section football. Elle est ouverte aux élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, 3^{ème} (option) préalablement sélectionnés et repose sur un entraînement sportif de 3 heures par semaine, dispensé par un éducateur sportif professionnel. Cette discipline requiert de bonnes capacités sportives et

de la persévérance dans l'effort. Elle est encadrée par Monsieur BLANCHARD Alexandre, animateur sportif diplômé.

Association sportive

Les différentes activités pourront se dérouler sur le temps du midi, le soir après les cours ou le mercredi après-midi. Les élèves qui s'inscrivent à l'Association Sportive, le mercredi après-midi, peuvent prendre leur déjeuner au restaurant scolaire. Les repas pris seront directement facturés sur les notes.

La psallette : parcours musique-étude en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Cette formation musicale axée principalement sur le chant choral est assurée en partenariat avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte Anne d'Auray. Dispensé sur le temps scolaire, l'enseignement comporte des cours de technique vocale individuelle ou par petits groupes et des séances collectives (3h00 à 4h00 au total par semaine). Le répertoire abordé est puisé aussi bien dans le patrimoine de la musique sacrée que profane. Sous la responsabilité pédagogique de Monsieur Marc HUCK, la Psallette se produit régulièrement selon un calendrier établi en début d'année scolaire. A tout moment de la scolarité au collège, il est possible d'intégrer la Psallette.

Les ateliers pédagogiques

Des ateliers seront proposés aux élèves sur le temps de midi afin qu'ils puissent encore élargir leurs champs de compétences. Parmi les propositions : astronomie, jeux d'échecs, atelier de technologie (robotique, conception de projet), atelier théâtre... La participation aux ateliers se fera sur inscription après la rentrée selon des modalités qui seront communiquées par les animateurs.

L'étude du soir

Comme chaque année, le collège propose une étude du soir les lundis et jeudis. Il s'agit de permettre aux élèves volontaires et qui ont un réel besoin d'avoir un temps pour réviser leurs leçons ou pour avancer leur travail personnel. Ce service proposé n'est donc pas une garderie, il a une visée pédagogique. Afin de préparer les listes de présences et de préciser les règles à respecter lors de ces études du soir, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement de l'étude et de retourner le coupon comme indiqué.

➔ Voir annexe 2 page 15 : coupon pour inscription à l'étude du soir

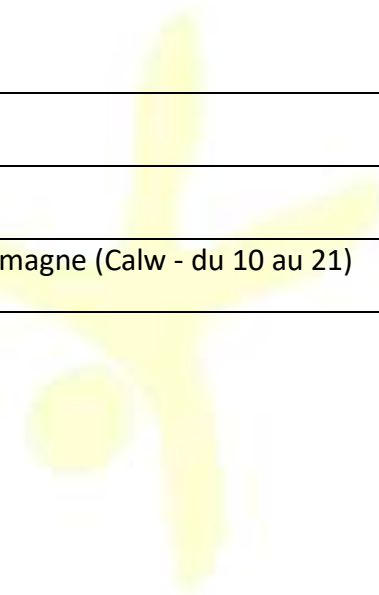
Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens

Un garage à vélos avec abri a été installé par l'APEL face au collège, sur un espace mis à disposition par l'école Sainte Jeanne d'Arc. N'hésitez donc pas à inciter votre enfant à venir au collège à vélo.

Les sorties pédagogiques et séjours

→ Les sorties pédagogiques et les séjours linguistiques auront lieu semaine 42 (du 17 au 21 octobre), sous réserve du contexte sanitaire.

Niveau 6^{ème}	2 jours (le 20 et le 21), à définir
Niveau 5^{ème}	2 jours (le 20 et le 21), à définir
Niveau 4^{ème}	Paris (du 19 au 21)
Niveau 3^{ème}	Espagne (Cordoue - du 15 au 21), Allemagne (Calw - du 10 au 21)



FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs

Contribution des familles : pour que notre établissement, contribue à plus de justice, le collège Saint-Julien a mis en place depuis la rentrée 2019 un système de péréquation.

Il s'agit d'établir un barème de la contribution des familles progressif en 3 catégories qui correspondent à 3 degrés de quotient familial. **Aucun contrôle ne sera opéré par l'établissement. Ce choix restera confidentiel et en toute liberté pour chaque famille.** Il s'inscrit dans une démarche de solidarité.

Calcul du quotient familial : le quotient familial annuel est un ratio entre les revenus et le nombre de parts du foyer. Il suffit de diviser le revenu fiscal de référence par un nombre de parts. Ils sont consultables sur l'avis d'imposition 2022 soit revenus 2021.

Quotient familial	Catégorie	Contribution annuelle
Moins de 5 599 €	A	346.80 €
Entre 5 600 € et 6 499 €	B	363.30 €
Au-dessus de 6 499 €	C	379.80 €

Pour les élèves demi-pensionnaires (Prix du repas : 4.94 € - 138 repas dans l'année scolaire).

Quotient	Contributions	Activités Duplication	Fournitures Livres de poche	Frais de repas	Total prélèvement
A	34.68 €	9.61 €	3.45 €	69.16 €	116.90 €
B	36.33 €	9.61 €	3.45 €	69.16 €	118.55 €
C	37.98 €	9.61 €	3.45 €	69.16 €	120.20 €

Pour les élèves externes.

Quotient	Contributions	Activités Duplication	Fournitures Livres de poche	Total prélèvement
A	34.68 €	9.61 €	3.45 €	47.74 €
B	36.33 €	9.61 €	3.45 €	49.39 €
C	37.98 €	9.61 €	3.45 €	51.04 €

Réduction du coût :

Les familles peuvent prétendre à plusieurs aides :

- Fonds social collégien ou fonds social restauration
- Bourses de collège
- REST'O collège
- Fonds solidarité
- Réduction de la contribution des familles à hauteur de 30 % pour le 3^{ème} enfant

Il est tenu compte de certaines absences pour des réductions sur la facturation des repas non consommés au collège :

- en cas de maladie : réduction **50 %**. Condition : à partir de 3 jours consécutifs,
- en cas d'hospitalisation : réduction **100 %** dès le 1^{er} jour,
- en cas de voyages scolaires ou de stages à l'extérieur : réduction **75 %**.

Cependant, il n'est pas tenu compte des absences pour convenance personnelle : congés anticipés, absences autres que maladie...

Modalités de règlement - 2 formules de paiement

→ Prélèvement automatique sur 10 mois du 5 octobre 2022 au 5 juillet 2023

Toutes les **nouvelles familles qui désirent prendre le prélèvement doivent demander une fiche « prélèvement automatique » au secrétariat**, même s'il y a un frère ou une sœur dans une classe supérieure (**dans ce cas préciser le nom, le prénom de l'enfant ou des enfants**).

Les familles qui avaient opté pour le prélèvement en 2021-2022 n'ont pas besoin de compléter le formulaire mandat de prélèvement SEPA, sauf si elles ont changé de compte bancaire.

Attention : les parents des élèves de 6^{ème} ont déjà eu la possibilité de compléter cette demande lors de la confirmation d'inscription de leur enfant en juin.

→ Règlement par chèque à réception de la facture 4 fois dans l'année : octobre, décembre, mars et juin (chèque à l'ordre de : OGEC – Collège Saint-Julien).

Pour les élèves externes qui mangent occasionnellement à la restauration, le prix du repas est de **5.12 €**. Le repas sera facturé sur les notes de frais scolaires.

Les cartes de restauration seront distribuées **en septembre** dans la classe de votre enfant.

L'accès au self est informatisé. Les élèves ont une carte à code barre. Cette carte est scannée à chaque passage de l'élève.

Il est important que l'élève prenne soin de cette carte.

En cas de perte ou de dégradation, il sera demandé la somme de 2 € pour le renouvellement de cette carte.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire – externe) ne pourra se faire qu'au 1^{er} novembre, 1^{er} janvier et 1^{er} avril.

Tous les documents administratifs seront à disposition des familles sur le site ECOLE DIRECTE : ESPACE FAMILLES – documents ou ESPACE FAMILLES – situation financière.

Aides aux familles

Rest'o collège : la somme est versée par le conseil général. Le montant est de 1 € par repas **pour les élèves demi-pensionnaires 4 jours par semaine uniquement** en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat début septembre.

Bourses de collège versées par l'Inspection Académique en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat **début septembre**. Le ministère de l'éducation nationale a créé un simulateur de droit à obtention d'une bourse en collège. Il est accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bourses-de-college

Pour les élèves de 6^{ème}, une circulaire vous parviendra par l'intermédiaire de votre enfant pour vous informer des barèmes dès que nous les recevrons de l'Inspection Académique et du Conseil Général. Pour les autres niveaux, l'information sera mise en ligne sur Ecole Directe.

Nous bénéficions au collège de **dispositifs sociaux** mis en place pour aider les familles en difficulté : fonds social collégien, fonds restauration et fonds de solidarité.

Certaines familles peuvent connaître des difficultés financières, même passagères. Le chef d'établissement et le service administratif sont à votre écoute : n'hésitez pas à venir en parler ou à adresser un courrier.

DEROULEMENT DE LA RENTREE 2022

Niveau 6^{ème}

JEUDI 1er SEPTEMBRE à 8 h10 : rentrée des élèves de SIXIEME et de la classe ULIS (6ème)

Les parents sont invités à accompagner leurs enfants de 8h10 à 9h30.

Une visite des locaux sera proposée aux parents qui le souhaitent. Un café sera offert par l'APEL.

8h10 – 8h30 :

- **Accueil des jeunes et de leurs parents** par le chef d'établissement dans la cour du collège
- Appel par classe par le responsable de niveau

8h30 – 10h05 (les élèves uniquement) : N.B. : ce jour-là, les enfants prévoient leur trousse et des crayons.

- Temps en classe avec le professeur principal
- Distribution des emplois du temps
- Présentation des membres de l'équipe éducative

10h05 – 10h20 :

- Récréation pour les enfants

10h20– 12h00 : Retour en classe pour les élèves

- Présentation des professeurs et de leur discipline
- Distribution des fournitures

12h00 : Repas au self pour les élèves

13h30 – 16h30 : Cours selon les emplois du temps

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

- 8h10 – 16h30 : Journée à la Maison Mère des Frères à Ploërmel. Temps d'intégration et découverte du réseau Mennaisien (Tutelle de notre collège). **Merci de prévoir un pique-nique et des chaussures adaptées.**

Niveau 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

8h10

Accueil des jeunes par le chef d'établissement **dans la cour du collège**

Appel par classe par les responsables de niveaux

8h20 - 12h15

Prise en charge des élèves par le professeur principal de la classe (distribution des emplois du temps, remise des fournitures et manuels...)

Niveau 3^{ème} : 11h30

Départ pour une après-midi intégration. **Merci de prévoir un pique-nique et des chaussures adaptées.**

Information complémentaire

Les photos de classe seront prises le lundi 5 et le mardi 6 septembre.



ANNEXES

Annexe 1 : les transports scolaires

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Depuis la rentrée 2020, la Région Bretagne a mis en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120 € par enfant pour le 1er et le 2^{ème} enfant transporté puis 50 € pour le 3^{ème}. La gratuité s'appliquera à partir du 4^{ème} enfant.

Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes qui s'inscrivent dans leur établissement de référence sauf motif pédagogique justifié et reconnu (Source ONISEP ou fichier de l'Inspection académique).

La fiche de demande d'inscription au transport scolaire est téléchargeable sur le site : www.breizhgo.bzh

Les demandes d'inscription et les renouvellements d'inscription sont à effectuer pour le 18 juillet au plus tard.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service transports de l'antenne de Vannes au 02.99.300.300 ou par mail antennedevannes.transports@bretagne.bzh

Annexe 2 : étude du soir - règlement et inscription définitive

Année scolaire 2022-2023

Comme chaque année, un temps d'étude du soir est mis en place au collège St Julien.

- L'inscription à l'étude du soir se fait pour **l'année scolaire**. Toute absence doit être justifiée par les parents qui préviennent l'établissement au même titre qu'une absence de journée en remplissant le carnet de bord de son enfant. En cas d'absence non-justifiée, l'établissement se réserve le droit d'appeler les familles pour la vérifier. **Si des absences non-justifiées se répètent, l'élève ne sera plus accepté en étude le soir.**
- L'étude du soir **commence à 16H45** les **Lundis** et **Jeudis**. Entre 16H30 et 16H45, les élèves restent sur la cour de récréation à l'intérieur du collège.

L'étude du lundi est une étude dirigée réservée aux élèves qui ont besoin d'aide (6^{ème}/5^{ème}) et qui sont volontaires. Elle est limitée à 10 élèves. Les professeurs principaux auront un regard sur les besoins des élèves afin de limiter ce nombre à 10 élèves maximum.

- Au début de chaque étude, un appel est effectué par l'Assistant d'Education. **Chaque élève doit être ponctuel**, tout retard non-justifié sera sanctionné.
- Chaque élève se voit attribuer une place fixe et définitive dans la salle d'étude. **Il est nécessaire d'avoir une attitude propice au travail.**
- Chaque élève doit prévoir ses affaires (livres et cahiers) avant le début de l'étude, et mettre à jour son agenda afin d'éviter tout déplacement au cours de la séance.

Objectifs :

- Réviser mes leçons,
- S'avancer dans mes devoirs de la semaine.

- Tout élève **s'engage à avoir un comportement et un langage correct** envers les autres élèves comme envers l'Assistant d'Education. Tout manquement à la discipline ou au travail sera sanctionné de la même façon que dans la journée (observation sur le carnet de bord, avertissement, retenue...).
- **L'étude se termine à 17H45**. Les élèves attendent leurs parents à l'entrée principale du collège, **merci d'être ponctuel**.
- **L'étude débutera à partir du Lundi 19 septembre et du jeudi 22 septembre 2022 et prendra fin le lundi 22 mai et le jeudi 25 mai 2023.**

Les lundis et jeudis avant les vacances, l'étude ne sera pas assurée.

*Merci de remplir et signer le coupon ci-dessous
afin d'inscrire votre enfant à l'étude du soir, et de le remettre au CPE, Mr BOUTOUILLET, avant le vendredi 16 septembre.*

M., MmeParent(s) de en classe de

-inscrivent leur enfant à l'étude du soir les : LUNDI (étude dirigée) JEUDI (étude surveillée)

-ont pris connaissance, avec leur enfant, du règlement spécifique de l'étude et s'engagent à le respecter.

ALe.....Signature

Collège St Julien



Apel

Bulletin d'adhésion / Année 2022-2023



L'APPEL du collège est une association constituée de parents d'élèves bénévoles.

L'un des objectifs de l'Apel est d'accompagner l'équipe éducative pour donner à nos enfants toutes leurs chances de s'épanouir.

L'UNE DES ACTIONS DE L'APPEL VISE À RÉCOLTER DES FONDS.

Ces fonds participent à la mise en place des projets du collège.

L'Apel, par son dynamisme et son soutien, apporte un réel service à l'établissement !



La cotisation à l'APPEL vous permet d'accéder à 4 services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- L'abonnement au magazine FAMILLE et EDUCATION
- L'accès au site internet www.apel.fr qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative
- L'accès à la plateforme téléphonique (0 810 255 255) où une équipe de spécialiste (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues,...) répond à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées
- Un accueil gratuit et personnalisé par le service d'information et de conseil aux familles qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

INFO: En adhérant à l'Apel vous pouvez profiter gratuitement du service d'Informations et Conseils aux Familles de l'Apel du Morbihan.

Ce service accompagne élèves et parents dans les choix d'orientation, dans le cadre d'un entretien individuel d'une durée d'1h00 à 1h30 (en fonction du niveau)

- * Proposition de pistes concrètes pour un parcours d'orientation serein et documenté
- * Accompagnement dans la recherche et le décryptage de l'information sur l'orientation
- * Il n'y a pas une voie unique pour chacun mais de nombreuses possibilités ! Le jeune passe un test de connaissance de soi afin de lui permettre de faire plus facilement des choix et des projets.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail : apel.college.stjulien@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION APPEL ANNUEL ET FAMILIAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Bulletin à retourner au collège avant le 22/09/22.



Nom & prénom :

Adresse :

CP : Ville : / Téléphone :

Adresse mail :@.....

Je souhaite recevoir par mail les informations et invitations aux actions de l'APPEL du collège oui / non

Nom et prénom de l'ainé(e) scolarisé(e) au collège : En classe de :

J'ADHERE A L'APPEL EN VERSANT MA COTISATION ET DEUX CHOIX SONT POSSIBLES :

① Je verse ma cotisation pour le Mouvement des Apel (16€) et l'Apel du collège (4€), soit un total de 20€.

Je recevrai le magazine Famille & Education (5 numéros/an)

20 € Don pour l'Apel du collège :€

SOIT UN TOTAL DE €

② Si j'ai déjà versé ma cotisation dans un autre établissement, j'adhère à l'Apel du collège (4,10€) :

4 € Don pour l'Apel du collège :€

SOIT UN TOTAL DE €

Nom de l'autre établissement où j'ai déjà versé ma cotisation familiale :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Apel St Julien

Pour les magazines Famille et Education, les nouveaux abonnés recevront leur 1^{er} magazine à partir du mois de janvier 2023.

INFORMATIONS PASTORALE

Information sur la préparation aux sacrements en paroisse :



Confirmation, Baptême, Eucharistie



A tous les collégiens

La communauté de paroisses Malestroit-Sérent propose aux jeunes, à partir de la 6^{ème} un **parcours vers le sacrement de Confirmation**. Deux années de rencontres régulières en équipe (une fois par mois, le samedi matin), et une journée de retraite, destinées à mieux comprendre le Credo, synthèse de la foi catholique, et à se préparer à recevoir l'Esprit Saint en plénitude.

A l'issue de la première année, les jeunes pourront, s'ils le désirent, faire leur Profession de foi (Communion solennelle).

La Confirmation sera célébrée l'année suivante, en fin de 5^e si le parcours a été commencé en 6^e. Si le parcours est débuté plus tard, le sacrement de Confirmation est reçu plus tard.

Le parcours de préparation à la Confirmation est complémentaire à la pastorale proposée par votre collège. Les jeunes qui le souhaitent pourront également cheminer vers le Baptême ou la Première Communion.

Les familles qui envisagent de s'engager dans ce parcours sont invitées à nous contacter par mail à l'adresse : confirmation.malestroit@gmail.com, et/ou par téléphone au 06 45 88 55 58 – Klervi Grassin.

Sachez que nous avons besoin de vous, parents, pour nous aider à animer les équipes. Vous serez bien sûr accompagnés dans cette mission qui nous fait nous aussi grandir dans la foi !

Quel que soit votre âge, ou votre classe, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, n'hésitez pas à nous solliciter, pour toute question pratique ou tout renseignement sur le sacrement de Confirmation, l'Eucharistie, ou le Baptême à partir de la 6^e !

